

I – Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau et Manon Tessier

Volume 20, numéro 4, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702582ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702582ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. & Tessier, M. (1989). I – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 20(4), 853–874. <https://doi.org/10.7202/702582ar>

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Hélène GALARNEAU et Manon TESSIER*

I — Les relations extérieures du Canada

(juillet à septembre 1989)

A — Aperçu général

Le Parlement canadien, qui avait interrompu ses travaux à la fin du trimestre dernier, le 27 juin, reprenait ses activités le 25 septembre. Le pays n'en demeurait pas moins actif sur la scène internationale, participant à de nombreuses rencontres multilatérales dont le Sommet économique de Paris, la Conférence internationale sur le Cambodge et, pour la première fois, le Sommet du Mouvement des pays non-alignés. Toujours particulièrement intéressé par la question de la vérification des accords de contrôle des armements, le gouvernement canadien s'efforçait également de favoriser la concrétisation d'une réunion internationale sur la vérification « à ciel ouvert ».

Le Canada préparait aussi au cours de l'été les visites prochaines de son Premier ministre en Union soviétique, en Amérique centrale et au Moyen-Orient. Parmi les différends commerciaux, le dossier des pêches recevait une attention particulière de la part des dirigeants canadiens lors de discussions avec ses partenaires de la CE, du Japon et de la Corée du Sud.

Signalons par ailleurs l'adoption, depuis le 28 juin, d'une nouvelle dénomination pour le ministère des Affaires extérieures, qui devenait « Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada ». Il ne s'agit toutefois que d'une mesure administrative, aucune modification n'étant apportée à l'appellation légale du ministère, de même qu'aux titres de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de ministre du Commerce extérieur.¹

B — Les politiques de défense

1 — Visite d'experts soviétiques

Une délégation de scientifiques et d'experts techniques du gouvernement et des forces armées soviétiques visitait du 17 au 19 juillet les installations du Centre de

* *Documentaliste et documentaliste-adjointe au CQRI.*

1. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 155*, 28 juin 1989.

Revue Études internationales, volume XX, n° 4, décembre 1989

recherches pour la défense de Suffield, en Alberta. Ils examinaient alors le processus de destruction d'agents chimiques et échangeaient des renseignements sur des questions d'ordre technique et sur la protection de l'environnement. Cette visite, expliquait le ministre de la Défense, M. Bill McKnight, « s'inscrit dans (la) poursuite d'un objectif particulier, soit la conclusion d'un accord global proscrivant les armes chimiques ».²

2 – Surveillance de l'Arctique

Le quotidien torontois *The Globe and Mail* rapportait le 8 juillet qu'un projet d'installation d'instruments d'écoute acoustiques dans les eaux arctiques était à l'étude au Ministère de la Défense nationale. De tels appareils capables de capter le bruit d'objets en mouvement tels que les moteurs de sous-marins serviraient à une surveillance accrue de cette région.³

3 – Le Canada et la vérification

Le Canada suivait de près au cours du trimestre les suites de la proposition lancée par le Président américain au dernier sommet de l'OTAN en faveur d'un arrangement qui tiendrait compte d'une surveillance « à ciel ouvert ». Rappelons que la proposition américaine, qui avait reçu l'aval des membres de l'OTAN, permettrait la vérification des accords de contrôle des armements par l'ouverture des espaces aériens des deux grandes alliances militaires à des avions de surveillance non armés.⁴ Le Canada s'appliquait à susciter une réaction favorable de l'Union soviétique à l'occasion de la rencontre, à New York, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark et de son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze. Au sortir de cet entretien, l'URSS devait accepter la proposition du Canada d'être l'hôte d'une réunion sur ce sujet.⁵ En fin de trimestre, le Premier ministre canadien confirmait la tenue d'une telle rencontre qui aurait lieu dans les derniers jours de novembre ou au début de décembre.⁶

C — Les politiques économiques et commerciales

Le Canada concrétisait le 2 août son intention, annoncée en juin, de resserrer ses contrôles à l'importation d'ivoire des éléphants d'Afrique. Un nouveau règlement de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation s'applique désormais aux bijoux, oeuvres d'art, statues, sculptures, figurines, défenses ouvrées et aux pianos dotés de touches en ivoire. Des exceptions sont toutefois prévues pour certaines raisons person-

2. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué n° 36/89*, 14 juillet 1989; *The Globe and Mail*, 15 juillet 1989, p. A7.

3. *The Globe and Mail*, 8 juillet 1989, p. A7.

4. *The Ottawa Citizen*, 29 août 1989, p. D-15; voir aussi *Le Bulletin du désarmement*, vol. 10, printemps/été 1989, pp. 4-5.

5. *Le Devoir*, 27 septembre 1989, p. 5; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 28 septembre 1989, pp. A1 et A2.

6. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 26 septembre 1989, p. 5.

nelles ou de conservation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures espérait ainsi faire pression sur ses partenaires de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) pour assurer aux éléphants d'Afrique la protection déjà donnée aux éléphants d'Asie.⁷

Le 18 septembre, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources rendait publique l'évaluation annuelle des approvisionnements d'uranium au pays, au 1^{er} janvier 1989. Selon ces résultats, le Canada demeure le premier producteur et exportateur d'uranium. Les cinq producteurs canadiens d'uranium ont extrait 12 470 tonnes et vendu, au Canada ou à l'étranger, 13 200 tonnes d'uranium, pour une valeur totale de \$1,1 milliard.⁸ Quelques jours plus tard, le ministère publiait le rapport de surveillance des prix à l'exportation et des prix intérieurs du gaz naturel, pour la période de novembre 1988 à avril 1989. Ce rapport indique que le marché du gaz naturel au Canada respecte la politique gouvernementale relative aux prix d'exportation dans ce domaine, qui exige un prix du gaz naturel exporté supérieur au prix du marché intérieur.⁹

D — Les politiques d'immigration

Le quotidien *Le Devoir* publiait en août des données fournies par la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugiés (CISR). D'après ces chiffres, la Commission aurait étudié 5 922 demandes de statut de réfugiés depuis le début de l'année et en aurait refusé 576 dont 340 dès le premier examen.¹⁰ Le 11 juillet, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration relevait qu'un nombre record de ressortissants polonais avait demandé l'asile politique au Canada à leur débarquement à l'aéroport international de Gander. Sur les 166 demandes de statut de réfugié reçues à cet aéroport cette année, 106 ont été effectuées par des ressortissants d'origine polonaise.¹¹ Enfin, la Presse canadienne indiquait en juillet qu'une forte majorité des 4 500 étudiants chinois résidant au Canada avaient demandé le statut d'immigrant.¹² On se rappellera, qu'à la suite des événements de la Place Tiananmen, la ministre fédérale de l'immigration, Mme Barbara McDougall, avait adopté plusieurs mesures pour leur faciliter l'obtention de ce statut.

E — Organisations et réunions internationales

1 — L'ONU

À l'occasion de l'ouverture de la 44^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, prononçait le 26

7. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 181*, 2 août 1989.

8. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué n° 89/117*, 18 septembre 1989; *Le Devoir*, 20 septembre 1989, p. 11.

9. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué n° 89/127*, 25 septembre 1989.

10. *Le Devoir*, 10 août 1989, p. 2.

11. *Le Devoir*, 12 juillet 1989, p. 7; *The Globe and Mail*, 12 juillet 1989, p. A4.

12. *Le Devoir*, 21 juillet 1989, p. 8.

septembre un discours dans lequel il mettait l'accent sur le pragmatisme et la coopération multilatérale. Il commentait d'abord deux éventualités liées aux opérations de maintien de la paix, soit l'application de la technologie moderne dans ce domaine et l'envoi de forces policières en Namibie. Concernant le premier point, M. Clark présentait la conclusion d'une étude faite par le Canada qui indique que l'utilisation d'une surveillance aérienne, réalisée à partir d'aéronefs ou de satellites, pourrait améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le Canada entend soumettre l'étude aux Nations Unies. Quant au deuxième point, il déclarait le Canada prêt à envoyer des membres de la Gendarmerie royale du Canada en Namibie si on lui en faisait la demande. M. Clark exposait ensuite les réalisations et les défis des Nations Unies. La possibilité d'un arrangement « à ciel ouvert » entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie (cf. politiques de défense), le renouveau en cours dans les pays de l'Est, le mouvement vers la démocratie, l'expansion de l'économie de marché et les progrès dans la résolution de conflits régionaux en Afghanistan, en Iran et en Irak, en Angola et en Namibie sont autant de réalisations qui lui permettaient d'affirmer que la coopération, le réalisme et le pragmatisme marquaient dorénavant les relations internationales. Cependant, des défis tels que la protection de l'environnement et la résolution des conflits au Liban, au Cambodge et au Moyen-Orient nécessiteront encore bien des efforts. Le Canada, poursuivait-il, travaillera notamment au cours de cette session à la planification d'une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue en 1992, à la rationalisation du financement des opérations de maintien de la paix et au dialogue entre le Nord et le Sud.¹³

M. Clark profitait également de son passage à New York pour tenir des rencontres bilatérales avec d'autres ministres des Affaires étrangères dont son homologue soviétique (cf. section sur l'URSS) et discuter, lors de dîners de travail, avec les ministres des Affaires étrangères du Groupe de Rio et ceux du Groupe des Sept. Enfin, il prenait la parole devant le *Council on Foreign Relations* où il discourait sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud.¹⁴

Par ailleurs, le Canada avait annoncé plus tôt en septembre la participation d'experts canadiens à une mission de reconnaissance onusienne pour définir les besoins opérationnels du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Cette mission de 18 membres, dont 2 Canadiens, devait se rendre dans cette région du 3 au 23 septembre.¹⁵ Une autre participation canadienne avait également été annoncée en août, concernant cette fois-ci une mission d'évaluation technique sur le Cambodge. La décision de mettre sur pied une telle mission avait été prise lors de la Conférence de Paris sur le Cambodge, conférence sur laquelle on trouvera plus bas d'autres détails. Toutefois, précisait le communiqué gouvernemental, « la participation canadienne à une telle mission ne préjuge pas l'éventuelle décision que le Canada pourra prendre concernant sa participation à un groupe de maintien de la paix ». ¹⁶ Le Canada entend toujours fonder cette décision sur les conditions énoncées en avril dernier.

13. Ministère des Affaires extérieures, *Discours n° 89/45*, 26 septembre 1989.

14. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 221*, 22 septembre 1989 et *Discours 89/47*, 28 septembre 1989.

15. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 209*, 1^{er} septembre 1989.

16. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 184*, 5 août 1989.

2 – La Conférence internationale sur le Cambodge

Le Canada était l'un des participants à la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, coprésidée par la France et l'Indonésie, qui réunissait également les diverses factions cambodgiennes, les cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, les six pays de l'ASEAN, l'Australie, le Japon, l'Inde, ainsi que le secrétaire général des Nations Unies et des représentants du Mouvement des pays non-alignés. À la tête de la délégation canadienne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, prononçait lors de la séance d'ouverture, le 30 juillet, un discours sur les conditions nécessaires à un règlement de ce conflit. Il rappelait de nouveau le rôle central que devrait jouer l'ONU dans la recherche d'une solution et exposait trois autres facteurs devant permettre de favoriser des développements positifs lors des discussions de la conférence. Il notait premièrement l'inséparabilité des éléments internes et externes dans la considération d'un règlement global du conflit, retenait, en second lieu, la cessation de toute intervention ou ingérence étrangère et, enfin, soulignait la nécessité de ne pas répéter le génocide et les violations des droits humains survenus entre 1975 et 1979. Il confirmait également l'intention du Canada de participer à un mécanisme de contrôle international.¹⁷ Le Canada devait d'ailleurs coprésider avec l'Inde un comité spécial chargé d'élaborer un cadre pour l'établissement d'un tel mécanisme. Ce sujet avait fait l'objet de discussions entre M. Clark, le premier ministre cambodgien et le prince Norodom Sihanouk la veille de l'ouverture de la conférence.¹⁸

Le 5 août, le Canada acceptait encore de participer à une mission d'évaluation technique sur le Cambodge du Secrétaire général des Nations Unies. Cette mission composée de 15 membres, dont un officier canadien expert en logistique, M. Jean-Pierre Ducharme, se rendait au Vietnam et au Cambodge afin d'évaluer les ressources et les infrastructures qui seraient disponibles advenant la formation d'un groupe de maintien de la paix au Cambodge.¹⁹ Après un mois de discussions, la Conférence devait être ajournée sans qu'un accord puisse être conclu entre les parties.

3 – Le Commonwealth

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures présidait la quatrième réunion du Comité des ministres des Affaires extérieures du Commonwealth sur l'Afrique australe qui se tenait à Canberra du 7 au 9 août. À cette occasion, les huit ministres devaient de nouveau se pencher sur la situation en Namibie et sur l'intensification des sanctions contre l'Afrique du Sud en examinant les liens de ce pays avec le système financier international et en étudiant les résultats du rapport du groupe d'experts indépendants qui avaient été chargés d'évaluer l'application et l'incidence

17. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 175*, 26 juillet 1989, *Discours n° 89/36*, 30 juillet 1989; Jim SHEPPARD, *The Globe and Mail*, 31 juillet 1989, p. A5; *Le Devoir*, 31 juillet 1989, pp. 1 et 12.

18. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 197*, 27 août 1989; voir aussi *Le Devoir*, 2 août 1989, p. 7 et *Le Soleil*, 30 juillet 1989, pp. A1 et A2.

19. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 184*, 5 août 1989; *The Globe and Mail*, 9 août 1989, p. A17.

des sanctions.²⁰ L'efficacité de telles mesures était notamment abordée durant la première journée de la réunion alors que des sanctions économiques accrues étaient demandées, lors des auditions du comité, par les représentants de diverses associations concernées par le sujet. Les auteurs du rapport devaient eux aussi recommander le renforcement de sanctions économiques en suggérant notamment l'arrêt total d'ici cinq ans des échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud. La requête de l'ambassadeur d'Afrique du Sud en Australie pour assister aux discussions de cette journée se voyait rejetée par le président de la réunion, M. Clark.²¹

À l'issue de cette journée, M. Clark faisait valoir qu'en raison du peu d'influence économique qu'exercent sur l'Afrique du Sud les pays membres du Comité, l'avantage d'une telle réunion tenait à « l'effet d'entraînement » qu'elle pourrait avoir sur d'autres pays, qui eux, entretiennent des liens commerciaux ou financiers importants avec ce pays.²² Des discussions plus approfondies sur le rapport et la mention de nouvelles sanctions économiques étaient laissées à l'appréciation des chefs de gouvernement du Commonwealth qui se réuniront en octobre prochain. Les huit ministres décidaient toutefois de demander aux banques internationales d'imposer des conditions de remboursement sévères à l'Afrique du Sud lors des négociations sur le rééchelonnement de sa dette étrangère.²³

On signalera également l'envoi le 10 août, par le président du Comité, M. Clark, d'une lettre à M. Pik Botha, ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud. M. Clark répondait ainsi à M. Botha qui avait adressé aux participants à la réunion une missive dans laquelle il mentionnait le rôle positif joué par son pays dans le sous-continent, l'inefficacité des sanctions et le désaccord d'une majorité de Noirs sud-africains à l'endroit de ces sanctions. Reprenant l'argumentation sur chacun de ces points, M. Clark concluait sa lettre ainsi : « Nous entendons maintenir cette pression jusqu'à ce que nous voyions des preuves concrètes du démantèlement de l'apartheid et que soient amorcées des négociations avec les véritables leaders de la communauté noire en vue de la mise en place d'un gouvernement représentatif non racial ». ²⁴

Enfin, le Canada proposait à Canberra un projet de renforcement des Jeux du Commonwealth, qui permettrait à des pays en voie de développement d'obtenir le soutien nécessaire pour accueillir ces Jeux. Les huit ministres se mettaient d'accord sur la tenue d'une réunion afin d'étudier les détails de la proposition canadienne qui comprendrait notamment la création d'une Fondation des Jeux du Commonwealth et une assistance financière. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures indiquait alors que le projet canadien n'était pas une « réaction directe » aux récentes menaces de boycottage ou d'exclusion qui planaient sur la tenue des Jeux d'Auckland en 1990. En effet, certains pays africains avaient évoqué cette possibilité après que des athlètes

20. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 113*, 26 juillet 1989.

21. *Le Devoir*, 7 août 1989, p. 2 et 8 août 1989, p. 2; *The Globe and Mail*, 7 août 1989, pp. A1-A2 et 8 août 1989, pp. A1-A2.

22. *Ibid.*; voir aussi Ministère des Affaires extérieures, *Discours n° 89/38*, 7 août 1989.

23. *Le Devoir*, 9 août 1989, p. 2 et 10 août 1989, p. 7; *The Globe and Mail*, 9 août 1989, p. A10 et 10 août 1989, p. A4.

24. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 186*, 10 août 1989; voir aussi *The Globe and Mail*, 9 août 1989, p. A10 et Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 12 août 1989, p. A5.

britanniques et australiens eurent annoncé leur intention de participer à des démonstrations sportives en Afrique du Sud.²⁵ À cet égard, le ministre canadien de la Condition physique et du Sport amateur devait indiquer, à la fin d'août, que le Canada ne boycotterait pas les prochains Jeux du Commonwealth.²⁶

4 – La Francophonie

Les premiers Jeux de la Francophonie se tenaient au Maroc du 8 au 22 juillet. Le Canada y présentait une délégation de près de 200 personnes. Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, M. Jean Charest, était au Maroc pour la durée de ces premiers Jeux et rencontrait ses homologues de différents pays africains. « Nous ressortons grandis de cet événement » concluait le ministre à l'issue des Jeux. « Ces Jeux étaient surtout un forum Nord-Sud et a permis à la Francophonie de se retrouver face à elle-même, elle qui ne se connaissait pas beaucoup, et le Canada a joué un rôle important ». ²⁷ Les prochains Jeux de la Francophonie, qui doivent avoir lieu tous les quatre ans, se tiendront en France.

5 – Le Sommet du Mouvement des non-alignés

Le Canada participait pour la première fois à titre d'invité à un sommet du Mouvement des non-alignés. Une délégation canadienne dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se rendait à Belgrade, en Yougoslavie, pour assister au sommet qui se tenait du 4 au 7 septembre. Rappelons que les pays invités peuvent être présents aux séances plénières, sans toutefois y participer activement, mais sont exclus des réunions de comités. Selon M. Clark, cette invitation « reflète le rôle international du Canada, qui est souvent appelé à agir comme intermédiaire entre les pays développés et ceux qui sont en développement (...) Une meilleure compréhension des préoccupations et des priorités du Mouvement des non-alignés aidera aussi le Canada à prendre des initiatives constructives dans le cadre des Nations Unies, particulièrement pendant son mandat au Conseil de Sécurité » a fait valoir également le secrétaire d'État.²⁸

À Belgrade, interrogé par la presse sur la tenue possible d'un sommet Nord-Sud, M. Clark se montrait favorable à cette proposition qui avait déjà été évoquée lors du Sommet économique de Paris. Une telle réunion précisait-il alors, devrait être limitée à deux ou trois thèmes à partir desquels il serait possible de réaliser des progrès. Indiquant que les questions économiques se devaient d'être évoquées lors d'une rencontre Nord-Sud, il suggérait parmi d'autres thèmes, l'environnement, la politique d'investissement et la lutte contre les stupéfiants.²⁹ M. Clark devait également profiter de son passage à Belgrade pour rencontrer son homologue yougoslave et le Premier ministre du pays.

25. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 187*, 9 août 1989.

26. James CHRISTIE, *The Globe and Mail*, 29 août 1989, p. A14.

27. Guy ROBILLARD, *Le Devoir*, 24 juillet 1989, p. 2.

28. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 206*, 1^{er} septembre 1989; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 1^{er} septembre 1989, p. A9.

29. *Le Devoir*, 6 septembre 1989, p. 5.

6 – Le Sommet économique des Sept de Paris

Le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, se rendait à Paris pour participer, avec le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au quinzième Sommet économique des sept pays les plus industrialisés, du 14 au 16 juillet. Le chevauchement des festivités du bicentenaire de la Révolution française et la tenue du Sommet devaient également permettre au Premier ministre canadien de réaliser des entretiens bilatéraux avec le président du Mexique, la présidente des Philippines et le Premier ministre de l'Inde.³⁰

Le Sommet, théoriquement consacré aux questions économiques, faisait cette année encore, une place à des problèmes d'ordre politique tels que la situation en Chine et la lutte contre la drogue, et abordait, pour la première fois, le thème de l'environnement. Le Canada entendait d'ailleurs faire de ce thème l'une de ses priorités et devait soumettre l'idée développée peu auparavant dans un discours prononcé à Londres par M. Mulroney, « d'indicateurs environnementaux ». ³¹ Similaires à ceux utilisés par l'OCDE pour mesurer les performances économiques, de tels indicateurs permettraient aux pays d'évaluer, sur une base comparative, leur performance dans ce domaine. À l'issue du Sommet, M. Mulroney se disait satisfait de l'accueil réservé à la proposition canadienne par les autres participants. ³² L'environnement occupait par ailleurs une place importante au sein du communiqué final de la réunion, qui notait l'urgence d'œuvrer à la sauvegarde de l'environnement au moyen de politiques concertées.

Deux autres questions d'ordre politique marquaient également le Sommet de Paris: l'appel pour la convocation rapide d'un nouveau sommet Nord-Sud et l'envoi par le président soviétique d'une lettre adressée au président du Sommet, M. François Mitterrand. La tenue d'un sommet Nord-Sud ne rencontrait cependant pas un accueil unanime parmi les participants. Le Canada, déclarait pour sa part le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, estime « très intéressante » cette proposition, sa participation étant toutefois assujettie à une préparation soignée. Cette éventualité faisait également l'objet de discussions entre M. Mulroney et son homologue indien, M. Rajiv Gandhi. ³³ Quant à la lettre de M. Gorbatchev, le Premier ministre canadien la qualifiait, en conférence de presse, de « constructive » sur le plan politique mais il exprimait des doutes sur les possibilités d'une coopération économique entre l'Union soviétique et les grands pays industrialisés. M. Mulroney indiquait également son intention de discuter du contenu de cette lettre lors de la visite qu'il doit effectuer en Union soviétique à l'automne. ³⁴

30. *Le Devoir*, 13 juillet 1989, p. 8.

31. Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 12 juillet 1989, pp. 1 et 10; Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 14 juillet 1989, p. B3.

32. James RUSK, *The Globe and Mail*, 17 juillet 1989, pp. A1 et A2.

33. Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 15 juillet 1989, p. A5; voir aussi, *Le Devoir*, 15 juillet 1989, pp. 1 et 10 et Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 14 juillet 1989, pp. A1 et A2.

34. *Le Devoir*, 17 juillet 1989, p. 12; James RUSK, *The Globe and Mail*, 17 juillet 1989, pp. A1 et A2.

Sur le plan économique, les participants au Sommet se déclaraient préoccupés par la menace d'inflation et ont appelé les gouvernements à rester vigilants sur ce point. Il a également été demandé aux pays dont le budget et la balance des paiements sont déficitaires, tels le Canada, les États-Unis et l'Italie, de prendre des mesures pour y remédier, et à ceux qui enregistrent des excédents d'adopter des politiques appropriées à une croissance non inflationniste de la demande intérieure. L'intégration des pays en voie de développement dans le système économique mondial et la coopération pour le maintien d'une croissance équilibrée figuraient avec la préservation de l'environnement parmi les enjeux qui caractérisent, selon le communiqué final, la situation économique mondiale.³⁵ Les États-Unis seront les hôtes du prochain Sommet économique.

7 – Rencontres économiques multilatérales

En fin de trimestre, le ministre canadien des Finances, M. Michael Wilson, participait dans la capitale américaine aux réunions préliminaires qui précèdent, comme il est d'usage, l'Assemblée générale des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international le 26 septembre. À la réunion du Groupe des Sept, les ministres des Finances se prononçaient de nouveau en faveur d'une stabilisation du dollar américain et d'une baisse des déficits gouvernementaux. Ils s'affirmaient prêts à participer au programme de réformes économiques pour des pays comme la Pologne ou la Hongrie. Ils demandaient également à la Pologne de parvenir à un accord avec le FMI sur un plan de rééchelonnement de la dette, accord qui, d'après le ministre canadien, pourrait être conclu assez rapidement. M. Wilson considérait également « important » de mettre en place un programme « solide » que Varsovie puisse respecter. Par ailleurs, le projet du gouvernement canadien d'imposer une taxe sur les produits et services devait recevoir l'appui des participants. Le ministre des Finances, qui assiste habituellement à l'assemblée annuelle, devait cependant rentrer à Ottawa pour la reprise de la session parlementaire.³⁶

Au même moment, à Genève, le Canada présentait à ses partenaires du GATT une proposition de réduction des tarifs et des barrières non tarifaires dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Suivant cette proposition, tous les pays pourraient d'abord accepter une réduction du tiers des tarifs globaux, pour entreprendre par la suite des négociations bilatérales. Selon le ministre canadien des Finances, l'approche proposée par le Canada devrait permettre « de dégager un terrain d'entente » entre les participants du GATT qui favorisent une approche bilatérale et ceux qui préconisent une approche multilatérale.³⁷

Enfin, le ministre Crosbie rencontrait le 30 août la représentante du Commerce extérieur des États-Unis, Mme Carla Hills. Ils examinaient ensemble les possibilités de mener à bien les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

35. *Le Devoir*, 17 juillet 1989, pp. 1 et 12; James RUSK, *The Globe and Mail*, 17 juillet 1989, pp. B1 et B2; voir *Le Bulletin du FMI*, 31 juillet 1989, pp. 225, 233-235.

36. *Le Devoir*, 25 septembre 1989, pp. 1 et 14 et p. 3; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 25 septembre 1989, pp. B1 et B28.

37. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 223*, 26 septembre 1989; *Le Devoir*, 27 septembre 1989, p. 11; Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 27 septembre 1989, p. B7.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des consultations menées par le Canada au niveau bilatéral pour favoriser la réussite de l'Uruguay Round. Au cours des mois qui viennent, M. Crosbie s'entretiendra des négociations commerciales multilatérales avec ses homologues d'Europe et d'Asie.³⁸

F — Les relations canado-américaines

1 — La visite du Premier ministre canadien chez M. Bush

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, le Premier ministre canadien et le Président américain se rencontraient à l'occasion d'une visite de deux jours de M. Mulroney à la résidence de M. Bush à Kennebunkport. Parmi les dossiers bilatéraux, ceux des pluies acides et des litiges commerciaux sur le homard et le porc étaient une fois de plus repris par les deux dirigeants alors qu'au nombre des questions internationales, ils s'attardaient sur la situation au Panama et en Colombie. À l'issue de la rencontre, M. Mulroney soulignait que le Canada pourrait reconsidérer sa position au sein de l'Organisation des États américains et devenir un membre à part entière de cette organisation. Il existe, expliquait-il alors, un « rôle important » à jouer pour le Canada dans cette région.³⁹

2 — Les relations commerciales

Au cours du trimestre, le Département américain de commerce et l'Agence de protection de l'environnement rendaient des décisions sur certains produits canadiens alors qu'un groupe spécial du GATT se prononçait sur les contingents canadiens de crème glacée et de yogourt.

Le 18 juillet, le Département américain du Commerce haussait le droit compensateur imposé aux importations canadiennes de porc à 3,6 cents la livre, c'est-à-dire une augmentation de 0,1 cent la livre par rapport au taux initialement annoncé en mai dernier.⁴⁰ Un mois plus tard, le Canada réagissait en demandant que cette décision soit portée à l'examen d'un groupe spécial créé en vertu du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange canado-américain. Le gouvernement canadien s'associait ainsi pour la première fois à la présentation d'une telle demande.⁴¹ Quelques jours plus tard, après l'annonce de la confirmation par la Commission du commerce international des États-Unis du maintien du droit compensateur fixé en juillet, les ministres du Commerce extérieur et de l'Agriculture, MM. John Crosbie et Don Mazankoski faisaient savoir que le Canada, en plus du recours à un comité d'experts canado-américain, utiliserait

38. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 201*, 28 août 1989 et *Communiqué n° 203*, 30 août 1989.

39. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 31 août 1989, p. A4 et 1^{er} septembre 1989, pp. A1 et A2; Maurice Godin, *Le Devoir*, 31 août 1989, pp. 1 et 14.

40. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 169*, 18 juillet 1989; voir aussi *Le Devoir*, 28 juillet 1989, p. 8.

41. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 194*, 22 août 1989.

les procédures de règlement des différends que prévoit le GATT pour examiner la décision américaine.⁴²

Le dossier des exportations canadiennes d'acier était également à l'agenda du mois de juillet. Le ministre Crosbie se disait alors « surpris et consterné » des décisions du Département américain du Commerce dans un premier cas, de hausser de 2,72 % à 38,79 % la marge de dumping attribuée aux exportations de rails d'acier d'une compagnie ontarienne et, dans un deuxième cas, de juger que les rails d'acier fabriqués par une autre compagnie étaient subventionnés occasionnant ainsi une compensation de 113,56 % alors qu'un taux de 103,55 % avait été annoncé en février dernier.⁴³ Au même moment, le Président américain annonçait la prolongation pour une période de deux ans et demi des quotas sur les importations américaines d'acier, dont sont cependant exclues les importations en provenance du Canada et de certains autres pays.⁴⁴

Malgré les efforts déployés par le gouvernement canadien depuis plus de quatre ans pour empêcher l'adoption de ce règlement, l'Agence américaine de protection de l'environnement décidait en juillet d'éliminer graduellement, puis d'interdire, l'utilisation commerciale de l'amiante d'ici 1996. Le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, qualifiait de « très regrettable » cette décision en rappelant les possibilités qu'offre une utilisation contrôlée de ce produit.⁴⁵ En fin de trimestre, les gouvernements canadien et du Québec, de la Colombie Britannique et de Terre-Neuve s'alliaient à des compagnies canadiennes pour entamer une démarche judiciaire contre cette décision.⁴⁶

À la suite d'une plainte des États-Unis, un groupe spécial du GATT jugeait en septembre que les restrictions imposées à la quantité de crème glacée et de yogourt admise au Canada n'étaient pas conformes aux dispositions du GATT. Selon ce groupe, les restrictions à l'importation dans le but de protéger un système de régulation ne s'appliqueraient qu'à la production de lait et non à des dérivés tels le yogourt et la crème glacée. Cette décision, qui n'est pas finale, sera étudiée par le Conseil du GATT en octobre.⁴⁷ Plus tôt en juillet, devant le refus des États-Unis de supprimer la taxe sur le pétrole canadien jugée discriminatoire par le GATT, le Canada avait rendu publique la liste des produits importés des États-Unis qui feraient l'objet de représailles et pour lesquels le gouvernement canadien demande à l'organisme international l'autorisation de relever les droits de douane.⁴⁸

Par ailleurs, dans le cadre du libre-échange canado-américain, la liste des demandes d'élimination accélérée des droits des douanes était publiée le 15 juillet. La date

42. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 200*, 28 août 1989; voir aussi *The Globe and Mail*, 29 août 1989, pp. A1 et A2 et B1 et B4.

43. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 177*, 27 juillet 1989.

44. David CLIMENHAGA, *The Globe and Mail*, 26 juillet 1989, pp. B1 et B4; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 27 juillet 1989, p. B8.

45. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué n° 89/82*, 6 juillet 1989.

46. Patricia POIRIER, *The Globe and Mail*, 13 septembre 1989, p. A9; Sylvain BLANCHARD, *Le Devoir*, 13 septembre 1989, pp. 13 et 14.

47. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 218*, 15 septembre 1989; voir aussi *Le Devoir*, 23 septembre 1989, p. 3 et 27 septembre 1989, p. 12.

48. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 171*, 19 juillet 1989.

cible pour la mise en oeuvre des changements aux listes tarifaires de chaque pays a été fixée au 1^{er} janvier 1990.⁴⁹ De plus, les membres canadiens des groupes spéciaux qui examineront les différends sur la morue salée, les moteurs d'induction et les pièces de remplacement pour l'équipement d'asphaltage routier ainsi que le président du groupe de travail sur les subventions et les recours commerciaux étaient désignés au cours du trimestre.⁵⁰

Enfin, les 6, 7 et 8 septembre, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, accompagné d'exportateurs des provinces atlantiques, participait à une mission commerciale à Boston. Il profitait également de cette occasion pour s'entretenir avec le gouverneur du Massachusetts, M. Michael Dukakis et des membres du *New-England-Canada Business Council*.⁵¹

3 – Questions diverses

Le Président américain déposait le 21 juillet la législation sur le renforcement des dispositions de la *Loi sur la salubrité de l'air* dont il avait annoncé les grandes lignes en juin. Cette version, qui sera soumise au Congrès américain, faisait l'objet de nombreuses critiques de la part des milieux environnementaux des deux pays, qui y voyaient un recul par rapport aux mesures déjà annoncées.⁵² Le quotidien *The Globe and Mail* rapportait également que des représentants canadiens et américains devaient tenir à Ottawa « des discussions préliminaires » sur le dossier des pluies acides, la tenue de négociations formelles devant débiter après l'examen de la législation par le Congrès.⁵³

Par ailleurs, le Canada autorisait à la fin du mois de juillet un brise-glace américain à franchir le passage du Nord-Ouest. Il s'agissait de la deuxième demande adressée par les États-Unis en vertu de l'Accord canado-américain sur la coopération dans l'Arctique.⁵⁴ Toujours en juillet, le ministre canadien de la Défense, M. Bill McKnight, évoquait lors d'une rencontre avec le secrétaire américain de la Défense, la possibilité d'une collaboration entre les deux pays pour la lutte contre le trafic de drogue. Cette collaboration s'effectuerait notamment dans le cadre des services du Norad.⁵⁵ Enfin, le 15 septembre, une entente sur la désignation des noms géographiques était signée par les deux pays. Celle-ci permettra notamment le règlement de différends se rapportant aux noms et lieux géographiques qui chevauchent la frontière canado-américaine.⁵⁶

49. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 168*, 13 juillet 1989.

50. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 170*, 19 juillet 1989 et *Communiqué n° 195*, 24 août 1989.

51. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 207*, 1^{er} septembre 1989.

52. Maurice GIRARD, *Le Devoir*, 13 juillet 1989, p. 2; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 13 juillet 1989, p. A10; *Le Devoir*, 22 juillet 1989, p. A10.

53. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 21 juillet 1989, p. A9 et 22 juillet 1989, p. A5.

54. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 178*, 27 juillet 1989.

55. Maurice GIRARD, *Le Devoir*, 27 juillet 1989, p. 3; *The Globe and Mail*, 27 juillet 1989, p. A5.

56. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 89/111*, 15 septembre 1989.

G — Le Canada et l'Europe occidentale

1 — La CE

La réunion annuelle de l'OPANO (l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest) se tenait à Bruxelles du 12 au 15 septembre. On y fixait de nouveaux quotas pour l'année 1990, et parmi ceux-ci les quotas pour la région qui se trouve aux limites de la zone de pêche canadienne et dans laquelle la CE se livrerait à une surpêche. Parmi les douze membres de l'organisation, onze pays votaient en faveur des nouveaux plafonds tandis que la CE, qui depuis des années s'opposait régulièrement aux quotas fixés par l'OPANO, choisissait cette fois-ci de s'abstenir. Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, notait alors qu'un changement d'attitude semblait poindre chez les représentants européens et appelait de nouveau la CE à respecter les mesures adoptées par l'OPANO. « L'OPANO, déclarait-il, a fixé les contingents pour 1990 en se fondant sur des avis scientifiques. Il reste à voir si la CE acceptera ces contingents ou si elle fixera ses propres contingents pour 1990 ». ⁵⁷ Un membre de l'OPANO jouit d'un délai de 60 jours pour s'objecter aux quotas fixés lors d'une réunion.

2 — La France

Le Premier ministre canadien s'entretenait avec son homologue français, M. Michel Rocard, lors de son passage à Paris où il assistait aux cérémonies du bicentenaire de la Révolution française puis au Sommet économique. Les échanges commerciaux bilatéraux, la situation politique internationale et le libre-échange devaient dominer leurs entretiens. ⁵⁸

Par ailleurs, le Canada suivait de près le dossier de la coproduction audiovisuelle. Le ministre des Communications, M. Marcel Masse indiquait à la fin d'août que le gouvernement canadien avait demandé à la France « de respecter l'esprit et la lettre » du traité bilatéral de coproduction audiovisuelle. Un décret alors à l'étude à Paris définirait comme « oeuvre européenne » les seules coproductions où un partenaire membre du Marché commun est majoritaire, excluant ainsi les émissions coproduites majoritairement par le Canada. ⁵⁹

3 — La Grande-Bretagne

Avant de se rendre à Paris pour le Sommet économique, le Premier ministre canadien faisait une halte à Londres pour y discuter avec la Première ministre britannique des derniers détails préparatoires à la rencontre des Sept. M. Mulroney prononçait également un discours à l'occasion d'un dîner organisé par le *Canada Club*. Il présentait alors le concept « d'indicateurs environnementaux », idée qu'il devait reprendre à Paris. « Nous devons tôt ou tard nous entendre sur l'élaboration d'indicateurs ou d'instruments qui nous permettront d'évaluer nos performances respectives

57. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 216*, 15 septembre 1989; voir aussi Edward GREENSPON et Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 16 septembre 1989, pp. B1 et B3.

58. *Le Devoir*, 13 juillet 1989, p. 8.

59. Pierre ROBERGE, *Le Devoir*, 1^{er} septembre 1989, p. 9.

sur le plan environnemental de façon aussi précise et complète que le fait l'OCDE en ce qui concerne nos performances économiques ». Il soulignait également la nécessité « de renforcer les institutions internationales existantes en matière environnementale et de reconnaître le besoin éventuel d'en créer de nouvelles ». ⁶⁰ Outre l'environnement, M. Mulroney abordait aussi les thèmes des politiques économiques appliquées par son gouvernement depuis 1984 et la situation économique mondiale.

Le 6 septembre, c'était au tour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, de rencontrer à Londres son homologue britannique. Il s'agissait des premières consultations bilatérales entre M. Clark et M. John Major depuis la nomination de ce dernier en juillet. Les consultations devaient couvrir une vaste gamme de questions dont l'état des relations entre les deux pays, les relations Est-Ouest et le Commonwealth. Sur ce dernier point, le secrétaire d'État canadien entendait demander à M. Major que son pays se joigne aux récentes initiatives des membres du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe pour faire pression sur l'Afrique du Sud. ⁶¹

H — Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

1 — L'URSS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rencontrait à New York, M. Edouard Chevardnadze, son homologue soviétique, lors de l'ouverture de la session des Nations Unies. Interrogé par la presse avant leur entretien, M. Clark se décrivait comme « un observateur sympathique » des événements en URSS et exprimait l'espoir, tout en soulignant les désirs d'autonomie des républiques, que les réformes du président Gorbatchev réussissent. Avec M. Chevardnadze, M. Clark discutait principalement des détails entourant la prochaine visite officielle du Premier ministre canadien en Union soviétique et des accords bilatéraux qui seront signés à cette occasion. L'Arctique, l'environnement et les possibilités d'investissements canadiens en URSS devraient alors faire l'objet d'ententes. ⁶²

Par ailleurs, le Canada et l'URSS renouelaient en fin de trimestre l'Accord à long terme visant à faciliter la coopération économique, industrielle, scientifique et technique entre les deux pays. Cet accord prévoit notamment la tenue périodique de réunions de la Commission mixte de coopération économique. ⁶³

2 — La Pologne

Le quotidien *The Globe and Mail* rapportait en septembre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur proposeraient au

60. Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 12 juillet 1989, pp. 1 et 10; *Le Devoir*, 11 juillet 1989, p. 5.

61. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 208*, 1^{er} septembre 1989; *The Globe and Mail*, 7 septembre 1989, p. A5.

62. *Le Devoir*, 27 septembre 1989, p. 5; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 27 septembre 1989, p. A5 et 28 septembre 1989, pp. A1 et A2.

63. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 226*, 27 septembre 1989.

gouvernement canadien de modifier les conditions d'aide extérieure de façon à pouvoir accorder une aide à la Pologne. L'effort canadien comprendrait une aide alimentaire. Au sommet de Belgrade, M. Clark devait d'ailleurs tenir des discussions en ce sens avec son homologue polonais.⁶⁴

Par ailleurs, on apprenait au cours du trimestre que M. Lech Walesa, chef du syndicat polonais Solidarité, se rendra au Canada en novembre à l'invitation du Congrès du travail du Canada. Les possibilités d'aide au redressement économique de la Pologne devraient alors être discutées avec les milieux politiques et syndicaux.⁶⁵

I — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Canada entend reconsidérer, apprenait-on au cours du trimestre, sa politique étrangère envers l'Amérique latine et plus particulièrement sa position au sein de l'Organisation des États américains. La possibilité de voir le Canada joindre l'OEA tant que membre à part entière avait d'ailleurs été évoquée par le Premier ministre canadien lors de sa rencontre avec le Président américain. Le quotidien torontois *The Globe and Mail* rapportait en septembre que le ministère des Affaires extérieures recommanderait une expansion de la politique extérieure canadienne dans cette région ce qui inclurait, outre une modification du statut du Canada au sein de l'OEA, une représentation diplomatique et une aide accrues pour la région.⁶⁶ On prévoit également une visite du Premier ministre canadien en Amérique centrale le trimestre prochain.

1 — Le Mexique

Le président du Mexique, M. Carlos Salinas, était au nombre des dirigeants politiques que le Premier ministre canadien rencontrait à Paris en marge du Sommet économique. Les deux dirigeants s'entretenaient alors de la situation en Amérique centrale et du problème de la dette mexicaine. M. Mulroney soulignait également durant cet entretien la volonté du Canada de « jouer un plus grand rôle » en Amérique latine et devait également accepter une invitation de se rendre en visite officielle au Mexique.⁶⁷

2 — Le Nicaragua

Le soutien canadien aux élections de février 1990 au Nicaragua, qui avait été confirmé au dernier trimestre, se concrétisait par l'annonce, le 28 septembre, d'une aide de \$700 000 en matériel et en assistance technique à la Commission électorale du Nicaragua. La contribution canadienne comprendra des crédits pour une campagne

64. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 15 septembre 1989, p. A5.

65. *Le Devoir*, 30 août 1989, pp. 1 et 8.

66. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 10 septembre 1989, p. A9.

67. *Le Devoir*, 13 juillet 1989, p. 8 et Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 13 juillet 1989, pp. A1 et A2.

d'éducation des électeurs, du papier journal pour les manuels de formation du personnel et du carton pour la fabrication des boîtes de scrutin.⁶⁸

3 – Le Panama

Le 20 juillet, le Canada appuyait une déclaration de l'OEA demandant que la passation des pouvoirs au Panama soit effectuée le 1^{er} septembre et que des élections libres y soient tenues rapidement. Le 28 août, à la suite de l'échec d'une mission spéciale de l'OEA qui tentait d'obtenir un règlement négocié de la crise politique dans ce pays, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se disait « très déçu » de l'insuccès de la mission. « Au moment où la majorité des pays d'Amérique latine s'engagent d'un pas décidé sur la voie du développement démocratique, les dirigeants militaires de Panama choisissent la voie opposée. Le général Noriega, par ses actes, s'isole et isole son pays de ses voisins et du reste du monde », déclarait-il alors.⁶⁹

J — Le Canada et le Moyen-Orient

1 – Préparation d'un voyage du Premier ministre canadien au Moyen-Orient

On apprenait en fin de trimestre la possibilité que le Premier ministre canadien effectue une tournée au Moyen-Orient. Bien qu'aucun détail ne soit encore réglé de façon définitive, ce voyage, qui se concrétiserait dès 1990, inclurait l'Égypte, Israël et la Jordanie. M. Mulroney faisait part de ses intentions lors d'un entretien avec des représentants de la communauté juive canadienne. La tournée de M. Mulroney serait précédée par des visites au Canada du Premier ministre israélien et du président égyptien.⁷⁰ Le roi Hussein de Jordanie est pour sa part attendu à Ottawa dès octobre prochain.

2 – Le Liban

Dans un communiqué du 15 août, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se disait « très vivement préoccupé » par l'escalade de la violence au Liban. Il invitait le gouvernement syrien ainsi que les parties libanaises à accepter un cessez-le-feu global, et les dirigeants iraniens à user de leur influence pour favoriser un tel développement. Le Canada, ajoutait-il, poursuit ses consultations auprès des membres permanents du Conseil de sécurité et appuie la médiation du Comité tripartite des chefs d'État arabes.⁷¹

68. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 230*, 28 septembre 1989.

69. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 199*, 28 août 1989.

70. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 20 septembre 1989, pp. A1 et A2.

71. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 192*, 15 août 1989; *The Globe and Mail*, 19 août 1989, p. A4.

K — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 — Le programme d'aide canadien à l'instruction militaire

Les fonds affectés au Programme canadien d'aide à l'instruction militaire (PAIM), qui sont passés cette année de \$550 000 à \$1,2 million, atteindront \$1,8 million en 1990, faisait savoir le gouvernement canadien en juillet. Cette augmentation permettra d'accroître l'aide à la sécurité qu'offre le Canada aux pays de l'Afrique australe ainsi que l'aide à l'instruction militaire fournie à des pays d'Afrique, d'Asie et des Antilles. Près de la moitié des Fonds seront réservés aux pays d'Afrique australe, plus particulièrement aux États de la ligne de front. La formation technique et de commandement constitue la forme d'aide militaire la plus efficace et la plus économique que le Canada puisse offrir, souligne le communiqué.⁷²

2 — L'Afrique du Sud

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qualifiait de « marche historique » et « de victoire très émouvante du jugement et du bon sens » les marches de protestation qui avaient lieu à la mi-septembre en Afrique du Sud et qui s'étaient déroulées de manière pacifique.⁷³ Peu de jours auparavant, M. Clark avait exprimé sa « profonde indignation » devant les actes de violence policière consécutives aux élections parlementaires sud-africaines.⁷⁴ L'ambassadeur du Canada à Pretoria devait d'ailleurs protester contre ces actions auprès des autorités sud-africaines. Plus tôt en août, M. Clark s'était encore une fois déclaré « profondément préoccupé » par le recours à la force du gouvernement sud-africain contre la campagne de protestation pacifique.⁷⁵

Par ailleurs, le quotidien *The Globe and Mail*, citant *Statistique Canada*, rapportait le 13 juillet que les importations canadiennes en provenance d'Afrique du Sud s'élevaient pour les quatre premiers mois de 1989 à \$76,9 millions comparativement à \$33,3 millions pour la même période en 1988. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures expliquait alors cette situation par la hausse des prix et une demande accrue des industries canadiennes pour les minéraux sud-africains.⁷⁶

3 — La Namibie

Au cours du trimestre, le Canada s'intéressait de près au processus électoral en Namibie. D'abord, une délégation non-gouvernementale s'y rendait à la mi-juillet. Ces observateurs, dont faisait partie l'ancienne ministre Mme Flora MacDonald, passaient dix jours en Namibie et rencontraient divers représentants politiques et religieux.⁷⁷

72. Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 176*, 26 juillet 1989.

73. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 217*, 15 septembre 1989.

74. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 211*, 7 septembre 1989; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 8 septembre 1989, p. A1.

75. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 205*, 31 août 1989.

76. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 13 juillet 1989, pp. A1 et A2.

77. *Le Devoir*, 14 juillet 1989, p. 7 et 4 août 1989, p. 5; Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 29 juillet 1989, p. A3.

Ensuite du 6 au 13 septembre, un deuxième groupe, composé celui-ci de quatre députés représentant tous les partis politiques, s'y rendait à son tour. La délégation faisait savoir à son retour qu'elle inciterait le gouvernement canadien à accorder une aide substantielle à ce pays et qu'elle désirait amener le gouvernement à sensibiliser les milieux d'affaires canadiens aux possibilités d'investissement qui se présenteront lorsque seront levées les sanctions imposées à la Namibie en tant que territoire sud-africain.⁷⁸

Par ailleurs, le Groupe d'observateurs du Commonwealth pour la Namibie, mis sur pied en août, arrivait dans ce pays le 25 septembre pour observer le processus pré-électoral jusqu'au 11 octobre. Dirigé par l'Australie, ce groupe est formé de membres de la Gambie, de l'Inde, de la Jamaïque, de la Malaisie, de la Zambie et du Canada. M. Bernard Wood, directeur de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, y représente le Canada.⁷⁹

L — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

1 — Visites ministérielles en Thaïlande, au Japon et en Corée du Sud

Deux ministres canadiens se rendaient en Asie au cours du trimestre. D'abord, en août, la ministre associée de la Défense nationale, Mme Mary Collins, effectuait une visite de dix jours en Thaïlande et au Japon. Mme Collins réalisait ce séjour dans le but de poursuivre d'une part, des discussions bilatérales sur la défense et, d'autre part, de favoriser le resserrement des liens économiques et culturels entre le Canada et les pays de cette région, en sa qualité de ministre responsable des initiatives pour l'Asie et le Pacifique.⁸⁰

Ensuite, du 19 au 24 septembre, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, accompagné des directeurs généraux et administrateurs de onze sociétés canadiennes, se rendait en Corée du Sud après avoir passé deux jours à Hong Kong. La promotion du commerce et des investissements constituait avec les dossiers économiques bilatéraux et la nouvelle stratégie économique du Canada dans cette région, l'objectif premier de ce séjour.⁸¹ À Séoul, M. Crosbie, hôte de son homologue coréen, M. Han Seung Soo, amorçait des pourparlers sur la pêche aux filets dérivants à laquelle se livre la Corée. D'autres questions bilatérales étaient abordées avec le ministre sud-coréen de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, et un accord bilatéral sur les services aériens, qui permettra un service régulier entre Vancouver et Séoul, était signé avec le ministre des Affaires étrangères.⁸²

78. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 204*, 30 août 1989; *Le Devoir*, 14 septembre 1989, p. 6.

79. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 224*, 25 septembre 1989.

80. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué n° 40/89*, 3 août 1989.

81. Voir Ministre du Commerce extérieur, *Discours n° 89/43*, 18 septembre 1989.

82. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 213*, 14 septembre 1989; Gouvernement du Canada, *Communiqué n° 220*, 20 septembre 1989; *The Globe and Mail*, 22 septembre 1989, p. B13.

2 – L'ASEAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participait du 6 au 8 juillet aux réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'ASEAN au Brunei. À l'ordre du jour étaient notamment inscrits les perspectives de paix au Cambodge, les problèmes environnementaux dans le Pacifique, la réinstallation des réfugiés indochinois et la coopération en matière de commerce et de développement.⁸³ On retiendra également du passage de M. Clark en Asie l'inauguration à Singapour du centre Canada-ASEAN. Ce centre « servira en particulier de point central d'où pourront être dirigées nos initiatives régionales et il permettra d'étendre nos relations au-delà des programmes officiels en cours » déclarait M. Clark à l'occasion de la cérémonie d'ouverture.⁸⁴ L'éducation et la formation constitueront la majeure partie des activités du centre qui gèrera également des programmes d'aide au développement de l'ACDI pour cette région. Sa gestion sera confiée à un directeur général qui devrait être nommé en octobre.

3 – La Chine

Le secrétariat d'État aux Affaires extérieures donnait à deux reprises au cours du trimestre des explications sur des gestes posés envers la Chine et qui, selon certaines observations faites dans les médias, représenteraient des entorses aux mesures annoncées à la suite des événements de juin. Au début d'août, au sujet d'un prêt de la S.E.E. consenti à une compagnie canadienne, M. Clark jugeait « minime » le risque que ce prêt, qui permettra l'amélioration des liaisons téléphoniques, puisse profiter aux partisans de la ligne dure du gouvernement chinois. « Je suis d'avis que la propagation des techniques modernes de communication et de transport a généralement donné aux populations de meilleures possibilités d'échanger leurs informations et de comparer leurs points de vue » expliquait-il.⁸⁵ En septembre, on apprenait que M. Clark avait eu un entretien privé avec son homologue chinois à l'occasion de la conférence internationale sur le Cambodge. Le Canada, précisait alors un porte-parole de M. Clark, n'a pas modifié son interdiction des contacts de haut niveau, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désirant discuter de la position de la Chine sur le Cambodge. M. Clark aurait toutefois profité de cet entretien pour exprimer son désaccord vis-à-vis des événements de juin.⁸⁶

4 – Le Japon

Le premier ministre du Japon, M. Toshiki Kaifu, effectuait une brève visite à Ottawa et Vancouver en septembre. Avec M. Mulroney, M. Kaifu discutait des

83. Ministère des Affaires extérieures, *Discours n° 89/33*, 6 juillet 1989 et *Discours n° 89/34*, 7 juillet 1989.

84. Ministère des Affaires extérieures, *Discours n° 89/35*, 10 juillet 1989; *Le Devoir*, 11 juillet 1989, p. 2.

85. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 183*, 4 août 1989.

86. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 19 septembre 1989, p. A12; *Le Devoir*, 20 septembre 1989, p. 3.

conséquences de l'implantation d'une taxe de vente à la valeur ajoutée et les deux dirigeants partageaient leurs points de vue respectifs sur cette question. Au chapitre des relations bilatérales, les questions de la pêche au filet dérivant pratiquée par le Japon et de la taxe imposée sur le bois canadien étaient abordées, le Premier ministre canadien demandant l'arrêt d'une telle pratique de pêche et la levée de la taxe.⁸⁷ Signalons que le GATT, plus tôt en juillet, avait jugé non discriminatoire le droit de douane japonais imposé à l'épinette, au pin et au sapin canadiens, mesure qui touche les exportateurs de bois d'oeuvre du Canada.⁸⁸ Les deux Premiers ministres discutaient également du commerce entre les deux pays et d'une coopération plus grande dans le domaine de la recherche et du développement avant d'aborder d'autres sujets d'ordre international.

Une délégation canadienne s'était d'autre part rendue au Japon en août pour effectuer dans neuf villes du pays une tournée de deux semaines pour rencontrer les nippo-canadiens expulsés du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale et déterminer l'admissibilité de ces personnes à des indemnités pour la perte de leurs biens au Canada. La délégation était dirigée par Mme Anne Scotton, directrice du Secrétariat des indemnités japonaises, assistée d'experts.⁸⁹

M — L'Arctique

Le Canada se joignait à la Finlande, l'URSS, les États-Unis, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande à l'occasion d'une rencontre sur l'environnement arctique qui se tenait du 20 au 26 septembre à Rouaniemi, en Finlande. Ces nations de l'Arctique se concentraient pour la première fois sur les problèmes de l'environnement circumpolaire. « Il est temps d'agir de façon concertée et coordonnée » estimait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour qui cette réunion est « opportune et importante ». La délégation canadienne, composée de représentants de plusieurs ministères, était dirigée par M. Alan Beesley, conseiller spécial pour les questions environnementales.⁹⁰

N — Chronologie thématique*

Des membres de la famille royale au Canada

juillet:

Quelques membres de la famille royale d'Angleterre visitent le Canada en juillet. La reine mère se rend d'abord à Ottawa pour une visite de cinq jours, le duc et la

87. Marie TISON, *Le Devoir*, 8 septembre 1989, p. 3; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 8 septembre 1989, pp. A1 et A2; voir aussi *The Globe and Mail*, 9 septembre 1989, p. A7.

88. *The Globe and Mail*, 20 juillet 1989, pp. B1 et B2.

89. *Le Devoir*, 3 août 1989, p. 2 et Edith TERRY, *The Globe and Mail*, 7 août 1989, p. A3.

90. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 222*, 22 septembre 1989; *Le Devoir*, 21 septembre 1989, p. 5.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

duchesse de York effectuent à la fin du mois des séjours à Ottawa, au Québec et en Saskatchewan.

L'AIPLF

13 juillet:

Au terme de son assemblée générale, l'Association internationale des parlementaires de langue française devient l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Le sénateur canadien M. Martial Asselin est élu président de la nouvelle assemblée.

L'Affaire du Croix de Lorraine

18 juillet:

On apprend que le gouvernement canadien abandonne les poursuites engagées contre l'équipage du chalutier français le *Croix de Lorraine* qui avait été arrêté en avril 1988 pour avoir pêché illégalement en eaux canadiennes. La conclusion de l'accord survenu entre la France et le Canada en mars dernier sur ce différend expliquerait, selon l'avocat du gouvernement, la décision des autorités canadiennes.

Nouveau président à l'ACDI

25 juillet:

M. Marcel Massé est nommé à la présidence de l'ACDI en remplacement de Mme Margaret Catley-Carlson. M. Massé, qui avait déjà assumé cette présidence de 1980 à 1982, occupera son nouveau poste à partir du 1^{er} septembre.

Visite de la Présidente de l'Islande

30 juillet:

Après une halte à Halifax, la Présidente de l'Islande, Mme Vigdes Finnbogadottir, arrive dans la capitale fédérale dans le cadre d'une visite de dix jours qui l'amènera également dans d'autres villes canadiennes. À Ottawa, Mme Finnbogadottir devait rencontrer lors d'un bref entretien le Premier ministre canadien.

L'assassinat présumé du lieutenant-colonel Higgins

31 juillet:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, transmet dans un communiqué sa réaction aux nouvelles rapportant l'assassinat du lieutenant-colonel Richard Higgins. « Si les dires sont fondés, déclare-t-il, nous condamnons cet acte sans réserve ». Le communiqué souligne également que l'assassinat de cet officier de l'ONU représenterait un affront aux tentatives de maintien de la paix des Nations Unies.

Présence canadienne aux investitures présidentielles en Argentine et en Bolivie

juillet-août:

Le 8 juillet, le président du Sénat canadien, M. Guy Charbonneau, et la sous-ministre adjointe du Secteur de l'Amérique latine et des Antilles aux Affaires extérieures, Mme Louise Fréchette, sont présents à l'investiture du président d'Argentine, M. Carlos Saul Menem. Le 6 août, c'est au tour de M. Jake Epp, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de représenter le Canada à la cérémonie d'entrée en fonction du président de la Bolivie.

Attentat en Israël

7 août:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se dit « profondément choqué et peiné » par l'attentat commis la veille contre un autocar en Israël qui, dit-il, « ne fait que contribuer au dangereux cycle de la violence ».

Extension de l'accord du partage des services consulaires entre le Canada et l'Australie

7 août:

L'Accord relatif au partage des services consulaires entre le Canada et l'Australie s'appliquera dorénavant à vingt autres localités, dix pour l'Australie, en Asie et dans le Pacifique et dix pour le Canada en Afrique. L'Australie, qui représente déjà les intérêts des ressortissants canadiens à Honolulu et Denpasar, offrira également des services à Apia, Bandar Seri Begawan, Honiara, Nauru, Nuku'alofa, Port-Louis, Port Moresby, Port Vila, Yangon et Tarawa tandis que le Canada, outre Lima, Oslo et Tunis, donnera maintenant aux citoyens australiens des services à Abidjan, Accra, Addis-Abeba, Conakry, Dar es-Salaam, Dakar, Kinshasa, Libreville, Rabat et Yaoundé.

Ouverture d'un bureau de l'UNESCO

18 septembre 1989:

Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international participe à l'ouverture d'un bureau de l'UNESCO à Québec. Créé à la suite d'un accord entre le Canada et l'UNESCO, d'une part, et le Québec et l'UNESCO, d'autre part, ce bureau aura pour mandat d'informer le public canadien des activités de cet organisme et agira en tant que représentant de l'UNESCO au Canada.

Nominations diplomatiques

28 août:

Le ministère des Affaires extérieures annonce la nomination de nouveaux représentants du Canada à l'étranger: M. Marius Bujold est nommé ambassadeur en Tunisie, M. André Simard, ambassadeur aux Philippines, M. Michael Wadsworth, ambassadeur en Irlande, M. Théodore Arcand, ambassadeur au Vatican tandis que M. Bernard Arthur Gagosz deviendra haut-commissaire à Hong Kong. Trois nouveaux consuls généraux sont également nommés. Il s'agit de MM. Thomas McMillan, Charles William Ross et Georges Douglas Valentine, qui entreront en fonction à Boston, São Paulo et Chicago respectivement.

Mme Margaret Mason remplacera M. Douglas Roche au poste d'ambassadeur au Désarmement auprès des Nations Unies. Enfin, M. François Mathys deviendra ambassadeur chargé de la conduite du dossier du Canada dans le litige de la frontière maritime entre le Canada et la France.

8 septembre:

Le quotidien *The Globe and Mail* annonce la nomination de M. James Taylor au titre de prochain ambassadeur au Japon. La désignation de M. Taylor aurait été annoncée par le Premier ministre canadien au sortir de ses discussions avec son homologue japonais, M. Toshiki Kaifu.